

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE
ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal parait les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 " " six mois, 14 " "
 " " un an, 25 " "

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.
Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.
Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, c MM. LAFFITE-BULLIER et C^o, 20, rue de la Banque.
Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et C^o pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 22 Décembre 1866.

BULLETIN.

On a fait grand bruit, il y a trois semaines, d'une dépêche adressée par M. Seward, ministre des affaires étrangères des Etats-Unis, à M. Bigelow, ministre américain à Paris. Les journaux américains nous apportent le texte de cette missive dont la transmission par le câble atlantique n'a pas coûté moins de cent mille francs au cabinet de Washington.

Les observations de M. Seward, au sujet du rapatriement partiel ou complet de notre armée, par détachements, dès novembre ou en entier au printemps de 1867, sont plutôt formalistes que politiques. Il a suffi de brèves et loyales explications de la part de M. de Moustier pour dissiper le nuage soulevé entre le gouvernement français et la république fédérale.

On remarque, dans la dépêche américaine, des phrases qui montrent à quel point le président Johnson se préoccupe du maintien des bons rapports avec notre pays. « Vous assurerez au gouvernement français, dit M. Seward, qu'en voulant affranchir le Mexique, les Etats-Unis n'ont rien tant à cœur que de conserver paix et amitié avec la France. »

Les correspondances italiennes disent que le discours du roi n'a pas répondu aux espérances généralement exprimées, d'une réduction de l'effectif militaire. On regrette de voir le gouvernement désirer le maintien au chiffre excessif 300,000 hommes.

L'opposition a préparé un programme où sont indiquées les réformes suivantes : Décentralisation administrative en faveur des communes et des provinces, réduction de l'armée au chiffre de 120,000 hommes, impôt sur la rente, retour des chemins de fer à l'Etat, réformes radicales dans l'instruction publique; enfin, paix à l'extérieur.

Malgré les mesures de répression énergiques prises par les autorités, la tranquillité a bien de la peine à se rétablir en Sicile. Des bandes de voleurs et de pillards

continuent de mettre le pays à contribution. Le 8 courant nous apprend le dernier courrier, une voiture a été arrêtée et 2 personnes tuées sur la route, près de Melismeri. Le 10, la diligence a été dépillée sur le chemin de Carini à Palerme.

Par une coïncidence curieuse, deux messages identiques fort importantes viennent d'être adoptés simultanément en Prusse et en Autriche. De Berlin on écrit que la Chambre des Seigneurs a approuvé l'ordonnance royale qui suspend provisoirement les restrictions légales contre l'usage. Et la Gazette de Vienne contient la promulgation d'une loi supprimant toute restriction du taux de l'intérêt. Cette loi recevra son application à partir du 1^{er} janvier 1867.

Voici, d'après une correspondance de Vienne qu'elles seraient les stipulations du traité de commerce austro-français qui comprend 17 articles suivis de deux appendices contenant le tarif dont le premier concerne les règlements relatifs à l'importation française en Autriche et le second les exportations de l'Autriche dans notre pays.

Le 1^{er} et le 17^e articles du traité régissent les formules préliminaires et les conclusions d'usage.

L'art. 2 portant les réductions stipulées par la France constate que le décime additionnel du tarif français est compris dans les droits d'entrée fixés par le premier tarif et détermine que, désormais le commerce entre l'Autriche et la France, sera basé sur les conventions déjà faites par celle-ci avec les autres puissances européennes.

L'art. 10 supprime les droits de transit pour les deux nations.

Les articles suivants traitent de la protection réciproque des sujets français et autrichiens, des brevets d'invention, et de l'exemption de droits d'entrée pour les échantillons emportés par les commissaires voyageurs.

L'art. 13 applique ce traité à l'Algérie. L'art. 16 lui donne une durée de 10 ans à partir du 1^{er} janvier 1867, avec dénonciation obligée pour chaque partie con-

tractante 12 mois à l'avance, en cas de renouveau à sa continuation.

La France a consenti des réductions pour l'importation de l'acier, de l'étain, de la plume, du houblon, des articles de Vienne, des allumettes, de la verrerie et des glaces.

Le blocus enfermant l'île de Crète n'est pas si complet qu'il ne soit possible aux insurgés de se renforcer et de ravitailler; aussi leur résistance se continue. Les Sphakiotès ont jusqu'à présent refusé de se soumettre. Il tiennent la montagne dans une neutralité armée et Mustapha-Pacha n'est pas en mesure de les y attaquer. On assure que la province d'Apokorona, ainsi que les environs de Candie et de Canée, ont été dévastés par les Turcs.

Quoique rien ne fasse présager un orage politique, il n'y a si petite puissance qui ne se sente pas entraînée dans le tourbillon des réformes militaires qui semble tourner toutes les têtes en Europe. Le *Moniteur belge* publie un arrêté royal qui nomme une commission chargée d'examiner si l'organisation actuelle de l'armée répond aux nécessités de la défense nationale. Il y a quelques jours c'était la Suisse qui changeait les carabines de ses francs-tireurs pour des fusils à aiguille. Avant peu, nous verrons l'Europe entière faire l'exercice et tirer à la cible.

J. REBOUX.

Le *Moniteur* contient le rapport annuel de M. le ministre des finances à l'Empereur, sur la situation financière de la France; ce document est le résumé du travail préparatoire du budget de 1868 de l'examen duquel le Conseil d'Etat va être prochainement saisi; le budget spécial de la caisse d'amortissement pour 1868 va être également soumis au Conseil d'Etat.

Le rapport de M. Fould embrasse, dans des divers chapitres, la situation de l'année 1865 qui est arrivée au terme légal de son exercice, celle de l'année 1866, qui s'achève, et expose les prévisions de recettes et de dépenses du budget rectificatif de 1867.

En ce qui concerne l'exercice 1865, le ministre estime que, nonobstant le mécompte éprouvé dans nos recettes par le

non-recouvrement des obligations mexicaines qui figuraient au budget de 1865 pour la somme de 11,358,100 fr., la situation sera peu modifiée, les crédits restés sans emploi offrant une large compensation à ce déficit imprévu.

Les grands événements que l'année 1866 a vu s'accomplir, le retour au choléra, la faiblesse de la récolte et les inondations n'ont heureusement exercé qu'une légère influence sur notre situation financière et le revenu public n'a pas cessé de s'accroître. Le ministre a donc lieu d'espérer que l'exercice 1866 se soldera en équilibre.

Quant au budget rectificatif de 1867, M. Fould conclut des ressources qu'il comporte qu'il se présentera également en équilibre, notamment par suite d'une plus-value de 90 millions, résultant de l'accroissement des impôts indirects, et qui, loin d'être exagérée, est rationnellement portée au-dessus de son chiffre réel.

Passant à l'exercice de 1868, le rapport fixe le chiffre du budget ordinaire des dépenses à 1,348,665,223 fr. qui se divisent de la manière suivante :

Dette publique et dotations. 512,974,963
Service généraux des ministères. 790,808,636

Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics. 232,843,124

Remboursements, restitutions, non-valeurs primés et escomptés. 12,344,500

Le chiffre de la dépense en 1867 n'était que de 1,529 millions; le ministre admet donc, une augmentation de 25 millions à répartir entre divers départements ministériels.

Le budget des recettes est évalué à 1,669 millions, et dépasse de 52 millions le chiffre de 1,617 millions prévu pour 1867.

Le projet du budget de l'amortissement diffère peu de celui qui a été voté en 1866; il est, toutefois, utile de constater qu'il ne propose aucune aliénation, ni coupes extraordinaires de bois.

Passant à l'examen détaillé du budget extraordinaire, le ministre fait observer que le total des recettes dont on pourra disposer pour ce budget s'élève à 143 millions.

« On remarquera, ajoute M. Fould qu'aucune prévision ne figure aux budgets de 1868, pour la nouvelle organisation de l'armée, quoique la haute commission présidée par votre Majesté ait préparé un projet de loi qui vient d'être soumis à l'examen du Conseil d'Etat. Il était bien

difficile d'apprécier les charges qui doivent en résulter pour nos finances, et Votre Majesté a décidé qu'il serait l'objet de propositions spéciales, lors de la présentation du budget rectificatif de 1868; il y a tout lieu d'espérer que nous disposerons alors des ressources plus que suffisantes. »

Le ministre s'exprime ainsi, en terminant son lumineux rapport :

« Les excédants de recettes sur les dépenses sagement préparés, seront, je l'espère, assez considérables en 1868, pour permettre à Votre Majesté de réaliser le programme qu'Elle s'est tracé depuis longtemps et qu'Elle a hâte d'accomplir. »

Réduction des charges qui pèsent sur les contribuables.

Augmentation des ressources consacrées à l'instruction publique.

Impulsion plus énergique encore imprimée à tous les travaux d'utilité générale qui doivent être exécutés sur le territoire de l'Empire. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'agence Havas nous transmet les télégrammes suivants :

ITALIE.

Florence, 20 décembre. Le nouveau journal, la *Gazzetta italiana* publie une correspondance de Rome, du 19, ou il est dit :

Hier soir a eu lieu la première conférence pour les négociations, relative aux affaires religieuses d'Italie. M. Tonello, conseiller d'Etat italien, les cardinaux Calligaris et Antonelli et Mgr Franchi y assistaient. On y traite la question de la nomination des évêques, qui n'est pas encore résolue. On assure que le Pape est très satisfait du discours du roi Victor Emmanuel. Pie IX a reçu hier M. de Savigliano en audience particulière. La ville de Rome est tranquille, malgré les vexations de la police qui fait quelques perquisitions à domicile.

On attend ici l'avocat Maurizio. Le comte de San Martino est parti.

Florence, 20 décembre, soir. Le *Diritto* publie le programme de l'opposition. Ce programme, après l'examen du système politique et administratif actuellement en vigueur, indique les réformes suivantes : Décentralisation administrative en faveur des communes et des provinces, réduction de l'armée au chiffre de cent vingt mille hommes, impôt sur la rente, retour des chemins de fer à l'Etat.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX, DU 23 DÉCEMBRE 1866.

— 22. —

LE DÉMON DU JEU

— VII —

(Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 21 décembre.

— Impossible! répéta Turchi. Il serait déjà parti plus tôt si je n'avais pas tout arrangé de façon à lui faire espérer le pardon de son oncle. Même le jour de votre arrivée, signor Deodati, lorsque Geronimo accourut à moi au chantier, au bord de l'Escaut, il me suppliait de chercher un vaisseau anglais qui partirait le jour même ou le lendemain, et de lui retenir en secret une place comme passager. Vous comprenez bien que je combattis de toutes mes forces ce projet insensé et que je ne le quittai que lorsqu'il m'eut promis de n'y plus songer.

— Mais pouvait-il donc si légèrement renoncer à l'amour de ma fille? murmura M. Van de Werve. Son amour pour elle n'eût donc été que de l'hypocrisie? Non, non, rien ne peut me faire croire cela. — Son amour n'était pas feint, répondit Turchi; au contraire, c'est peut-être ce sentiment seul qui a égaré sa raison.

Il se croyait certain que la découverte de sa perte au jeu briserait pour toujours son espoir d'obtenir la main de Marie. Pauvre ami, il aura fui le sort qui le menaçait pour ne pas être témoin du chagrin de son oncle bien-aimé!

Après un instant du plus profond silence, Simon Turchi dit avec une surprise affectée :

— Mais comme vous êtes abattu tous deux... Vous devriez bien plutôt vous réjouir de ma révélation. N'est-il pas plus heureux de pouvoir penser que Geronimo, bien que coupable d'une erreur, est encore en vie, que d'en être réduit à croire qu'une mort affreuse l'a enlevé à jamais à notre affection?

Le vieux Deodati se leva de son siège et dit :

— Mes amis, je dois vous quitter; ma raison se trouble; je ne me sens pas bien. Et puis j'ai hâte aussi de trouver dans les livres de Geronimo la preuve ou le démenti de la pénible révélation du signor Turchi. Ne me retenez pas, je vous en prie... Sans adieu! Que Dieu vous garde!

Simon Turchi manifesta l'intention d'accompagner le vieillard jusque chez lui; mais, tandis qu'on échangeait encore quelques mots sur ce sujet, le bailli, messire Jean Van Schoonhoven, entra soudain en disant en guise de salut :

— Messieurs, j'ai des nouvelles!

Turchi trembla et pâlit; mais, comme le saisissant salut du bailli avait aussi frappé les autres d'une soudaine émotion, personne ne pouvait découvrir que la terreur seule était la cause du trouble de Turchi. — Pour l'amour de Dieu, restez calmes, messieurs, et n'attendez pas trop, dit le bailli en voyant combien l'annonce d'une

nouvelle émouvait ses auditeurs. Je ne sais pas encore ce qu'est devenue l'infortuné Geronimo, mais j'ai des raisons d'espérer que nous le découvrirons bientôt; nous sommes du moins sur sa trace. On a appris avec certitude que, le jour de sa disparition, vers cinq heures du soir, il a été vu au-delà de la place de Meir. Un moine du couvent des Dominicains, qui le connaît très-bien, l'a aussi salué par son nom et a remarqué qu'il se dirigeait du côté du jardin des Arbalétriers. S'appuyant sur ce renseignement, l'un de mes agents les plus habiles s'est efforcé de suivre sa trace, et a en effet découvert qu'un banquier l'avait vu passer dans le quartier des juifs. Je n'en sais pas davantage; mais ces indices sont suffisants pour donner à mes recherches une direction précise et peut-être heureuse. A partir de demain matin, dès le point du jour, je rassemble tous les agents dont je puis disposer; je les partage en petits groupes et je leur ordonne de visiter toutes les maisons, toutes les caves, tous les jardins d'une certaine partie de la ville, et cela avec le plus grand soin et sans laisser le moindre coin inexploré (1). Moi-même, j'irai en personne d'un groupe à l'autre pour donner aux recherches une marche convenable.

Simon Turchi avait porté les deux mains à son visage pour cacher l'effroi qui tout-à-coup avait décomposé ses traits et faisait battre son cœur avec violence.

(1) « Le bailli dit qu'il était résolu par les magistrats qu'on visiterait toutes les caves, étales et jardins, pour voir si l'on ne trouverait pas de terre fraîchement remuée. » E. VAN METEREN, *Hist. des Pays-Bas*, 1. 2.

Surpris de voir cette étrange émotion, le bailli demanda :

— Qu'y a-t-il dans mes paroles qui puisse vous émouvoir si vivement, signor Turchi?

— Ah! vous me faites souffrir un horrible supplice! répondit Simon d'une voix plaintive. Je croyais apprendre de votre bouche le salut de mon pauvre ami Geronimo, et que promettez-vous, si vous pouvez réussir? La découverte de son cadavre!

— En effet... je ne veux pas vous tromper, dit le bailli. Mon avis est qu'il sera tombé sous le poignard d'un assassin dans quelque rue écartée des prairies de l'Hôpital, ou dans l'une des sombres ruelles qui se trouvent entre les paroisses Saint-Georges et Saint-André. Mais c'est une chose que je veux découvrir. Mort ou vivant, je saurai ce qu'il est devenu, dussé-je faire briser le pavé de toutes les caves et faire fouiller tous les jardins à dix pieds de profondeur. Toute la ville se préoccupe et s'inquiète de l'accident; le peuple crie et lance des injures aux magistrats d'Anvers, comme si nous étions complices du crime. Il se fera jour dans cette affaire ou j'y perdrai mon honneur et mon nom!

— Je vous remercie de votre zèle et de votre sollicitude, balbutia Turchi. Puisse Dieu guider vos pas! Si vous pouviez trouver le pauvre Geronimo encore en vie, comme nous vous bénirions tous (1)!

— Il y a peu d'espoir, signor, peu d'es-

poir; mais tout est possible, murmura le bailli en hochant la tête.

Le vieux Deodati lui prit la main et dit :

— Messire Van Schoonhoven, je vous suis profondément reconnaissant. Pardonnez-moi, je vous prie, de ne pouvoir rester davantage en votre honorable société; mais je me sens indisposé et dois rentrer chez moi. Que Dieu vous protège, signor!

— Et vous aussi, signor Turchi, vous partez? demanda le bailli. Mais, quand Simon lui eut, par un clin-d'œil, fait comprendre qu'il ne pouvait laisser le vieillard s'en aller seul, il lui prit affectueusement la main et dit :

— Je comprends. Vous avez raison, signor. Adieu jusqu'à demain.

Turchi donna le bras au vieux Deodati et soutint ses pas chancelants. Ils quittèrent ainsi la demeure de M. Van de Werve, qui les accompagna jusqu'à la porte de la rue, et, admirant la bonté de Simon Turchi, les suivit des yeux jusqu'à ce qu'ils eussent disparu au coin de la Craupaillère.

VIII

Quelque temps après avoir accompagné jusque chez lui, le vieux Deodati, Simon Turchi se trouvait dans sa propre demeure, près du pont de la Vigne, dans une chambre du premier étage.

Il devait être surexcité par une extrême inquiétude ou par une fiévreuse impatience, car il descendit au rez-de-chaussée, entra dans ses bureaux, feignit d'y chercher quelques papiers, remonta à l'étage, parcourut la chambre de long en

(1) « Simon Turchi était connu pour un homme pervers et immoral; en un mot, c'était un composé de tous les vices et de tous les mauvais instincts. » MATTEO BANDELLO.